

PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 6 décembre 2014 à 11h00**

Etaient présents : Bernard BEAUDET – Jean-Luc CHAPLOT – François GUIZOUARN - Dominique PIQUOIS – Hélène LECCIA BOGAERT – Laurent MASSON - Bernard SAVOURAT – Françoise SCHLUNEGGER - Emmanuelle FAUCONNET – Christine SAVOURAT

Absents : Eric CHARLE donne pouvoir à Jean-Luc CHAPLOT – Gilles CELSI donne pouvoir à Bernard BEAUDET – Isabelle RIOU – Jean-Claude POTAGE – Fabrice SERRÉ

Secrétaire de séance : Laurent MASSON

Lecture du PV du 25 novembre 2014, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

I – Délibération n°7702514093 – Acquisition de terrain

Après exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ; après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de Procéder à l'acquisition ci-après :
« Une parcelle de terrain sise sur le territoire de la Commune de BAZOCHES LES BRAY, au lieu-dit « Puteau » cadastrée section G 1283 pour une superficie de 67m², appartenant aux consorts GUYOT moyennant l'euro symbolique et que les frais notariés de cette acquisition seront à la charge exclusive de la Commune ». La présente délibération annule et remplace la précédente n°7702514081 du 16 septembre 2014.

II – Délibération n°770251494 – Répartition des communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour la liste des exploitants de terres communales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la liste des exploitants. Selon les changements de locataires, cette liste pourra être modifiée par délibération ;
- FIXE le fermage annuel à 5.5 quintaux l'hectare d'une part ;
- FIXE le fermage annuel à 4 quintaux d'autre part, selon la catégorie des terres cultivées ; répartition faite par exploitant.
- PRECISE que le loyer sera révisé chaque année en fonction des variations de l'indice national des fermages.

III – Délibération n°7702514095 – Décision modificative du budget principal

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder aux virements de crédits suivant sur le **budget principal de la Commune** :

En dépenses de fonctionnement :

- Crédits à réduire : chapitre 11 compte 61522 (Entretien de bâtiments)
- Crédits à ouvrir : chapitre 012 compte 6411 (Personnel titulaire) pour un montant de 3 500.00 €.
- Crédits à réduire : chapitre 11 compte 61522 (Entretien de bâtiments)
- Crédits à ouvrir : chapitre 65 compte 6531 (Indemnités élus) pour un montant de 2 400.00 €.
- Crédits à réduire : chapitre 11 compte 61522 (Entretien de bâtiments)

- Crédits à ouvrir : chapitre 014 compte 79323 (Reversement sur FNGIR – Fonds national de garantie individuelle des ressources) pour un montant de 1 000.00 €.
-

Séance clôturée à 11h30.

Le Maire,
Bernard BEAUDET